



Genève, le 12 avril 2017

Le Conseil d'Etat

1673-2017

Monsieur Ueli Maurer
Conseiller fédéral
Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : Introduction de l'échange automatique de renseignements (EAR) relatifs aux comptes financiers avec une nouvelle série d'Etats et de territoires à partir de 2018/2019 : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par lettres adressées aux gouvernements cantonaux du 2 février 2017, vous invitez ceux-ci à prendre position sur les projets d'arrêts fédéraux mentionnés en titre.

A plusieurs occasions, le Conseil d'Etat a exprimé son soutien à la stratégie du Conseil fédéral pour une place financière suisse compétitive. Sur le principe, nous nous sommes prononcés favorablement sur les différents projets mis en consultation visant à ce que la Suisse respecte ses engagements d'adhérer aux normes internationales en matière d'échange de renseignements à des fins fiscales.

Pour la première fois, nous devons nous prononcer sur des Etats et des territoires qui, pour certains, ne remplissaient pas les conditions de la mise en œuvre de l'EAR, soit parce qu'ils ne disposaient pas des bases légales nécessaires, soit parce qu'ils ne remplissaient pas les normes de confidentialité et de protection des données.

Si nous comprenons la nécessité d'élargir la liste des Etats partenaires, notre Conseil est réservé sur le fait de devoir se prononcer dans ces circonstances. Notre accord est donc conditionné à l'usage du droit par la Suisse de suspendre les accords sur l'EAR conclus avec des pays qui au moment du premier échange de données ne respecteraient pas les critères de l'OCDE.

D'autre part, nous avons pris bonne note que les Etats qui ne remplissent pas les exigences de confidentialité et de sécurité des données définies par le Forum mondial, appliqueront l'EAR de manière non réciproque, c'est-à-dire qu'ils devront transmettre des données à la Suisse mais n'en recevront pas tant que le Forum mondial n'a pas avalisé les améliorations exigées.

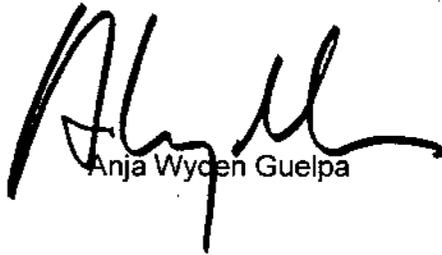
Sur la liste des Etats et territoires qui font l'objet de cette consultation, nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et de l'attention que vous porterez à ces quelques lignes.

Veillez croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Anja Wyden Guelpa

Le président :



François Longchamp